



Section Locale
Evre et Mauges Athetisme

Règlement des foulées des Coteaux de l'Evre 09 octobre 2022

1. Épreuve :

*-12 km des Coteaux de l'Evre départ 9h30 dans le parc du château à
Beaupreau*

*-5 km des Coteaux de l'Evre départ 9h30 dans le parc du château à
Beaupreau*

ENTENTE DES MAUGES

Section locales

EVRE ET MAUGES ATHLETISME.

Entente des Mauges Athlétisme

rue du haras Beaupreau

49600 BEAUPREAU EN MAUGES

- Course à pied de 12 km sur chemin et route. Les catégories acceptées sont "Cadets à Masters (à partir de 2006 et avant)".

- Course à pied de 5 km sur chemin et route. Les catégories acceptées sont "Cadets à Masters (à partir de 2006 et avant)".

-Course à pied de 5 km sur chemin et route. Les catégories acceptées sont les Minimes 2007-2008

-Animations jeunes au stade de la promenade à partir de 11h15.

-Pour les animations Jeunes, les catégories sont 2009-2010 1,800 km filles et garçons ; 2011-2012 garçons 1,450km ; 2011-2012 filles 1,4500 km ; 2013-2014 garçons 1,200 km ; 2013-2014 filles 1,200 km; 2015 0,900 km filles et garçons.

-Inscription gratuite licenciés FFA et non-licenciés sur place.

12 km des Coteaux de l'Evre

.10€ pour les non-licenciés jusqu'au 6 octobre.

.5€ pour les licenciés FFA jusqu'au 6 octobre.

.12€ pour toute inscription après le 6 octobre ou sur place, licenciés ou non-licenciés.

- L'inscription et le paiement s'effectueront sur le site NJUKO.com jusqu'au 6 octobre 2022 ; les autres inscriptions se feront sur place le jour de la course.

5 km des Coteaux de l'Evre

.6€ pour les non-licenciés jusqu'au 6 octobre.

.5€ pour les licenciés FFA jusqu'au 6 octobre.

. 8€ pour toute inscription après le 6 octobre ou sur place, licenciés ou non-licenciés.

- L'inscription et le paiement s'effectueront sur le site NJUKO.com jusqu'au 6 octobre 2022 ; les autres inscriptions se feront sur place le jour de la course.

5 km Minimales des Coteaux de l'Evre

-Inscription gratuite licenciés FFA et non-licenciés jusqu'au 6 octobre sur le site NJUKO -

-Inscription gratuite licenciés FFA et non-licenciés après le 6 octobre sur place.

-Procédure en cas de rétractation. Pas de remboursement.

2. Dossards :

- Les horaires de la manifestation sont sur le site lesfouléesdescoteaudelevre.fr- Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, ni plié ni coupé, sont autorisés à courir dans les épreuves prévues pour leur catégorie.

-Pour les athlètes mineurs non licencié présenter une autorisation parentale.

-Le dossard devra être visible. Il sera fixé devant sur le maillot pas à la ceinture et ni sur la cuisse"

-Toutes les arrivées sont jugées sur la piste d'athlétisme.

- Le transfert d'inscription n'est pas autorisé : risque de non couverture RC et garanties individuelles par nullité de l'inscription.

-Pour le retrait des dossards présentation obligatoire d'une pièce d'identité

3. Accompagnateurs-Aide -Assistance:

- Les cyclistes sont interdits.

-Le Règlement Sportif de la FFA n'autorise pas les aides apportées aux athlètes en compétition, que ce soit par utilisation de certains matériels, ou en ayant recours à un ou des accompagnateurs .En dérogation à l'article F144.2(b) dudit règlement, l'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la musique pendant la compétition est tolérée sous la responsabilité exclusive de son utilisateur (l'isolation par rapport au milieu ambiant procuré par ses dispositifs ne permet pas d'identifier certains dangers et un facteur de risques pour son porteur et pour les tiers).Les podomètres ,GPS, cardio-fréquence mètres ne sont pas considérés comme une aide.

4. Sécurité :

-La sécurité sanitaire sera assurée par la présence de secouriste de la Protection Civile.

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance pour raison de santé.

5. Douches :

- salle de sport.

6. Ravitaillement :

- A l'arrivée de chaque course et au 6ème km sur la course du 12km.

7. Contrôle anti-dopage :

- Cette épreuve est susceptible de contrôle anti-dopage.

8. Responsabilité :

- Les Foulées des Coteaux de l'Evre décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

-L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de l'AIAC. Les licenciés par l'assurance liée à leur licence, pour les non licenciés, il leur appartient de prendre une assurance individuelle accident auprès de leur assurance.

9. Publication des résultats:

- Les Foulées des coteaux de l'Evre se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors des courses sans contre partie pour le besoin de ses publications.

-J'autorise par mon engagement la diffusion des résultats et de photos me concernant.

- "conformément à la loi " informatique et libertés ", les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur les sites(en faire directement la demande à l'organisation à l'adresse suivante go-foulees@orange .fr)".

10.Certificat médical :

-Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime Courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas **acceptées, certificat médical** obligatoire).

-Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la "non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition".

- Soit d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie, attestant la "non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition". Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Les scolaires peuvent participer avec leur licence (ugsel, unss) à la seule condition que ce soit leur établissement qui les inscrive (et avec autorisation parentale), et que soit mentionné sur la licence :ATHLETISME,COURSE A PIED,OU SPORT et tout cela EN COMPETITION ;

-Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence "de non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition", même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté et signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit établi ou non sur le territoire national. Une traduction doit être fournie si celui-ci n'est pas en français.

11. Classement et Récompense :

-12 km des Coteaux de l'Evre

-Femmes : 1^{er} 80 €- 2^{ème} 60 €- 3^{ème} 40 €

-Hommes :1^{er} 80 €- 2^{ème} 60 €- 3^{ème} 40 €

-5 km des Coteaux de l'Evre

-Femmes : 1^{er} 20 €

-Hommes :1^{er} 20 €

-3.6 km Minimes des Coteaux de l'Evre

-Lots à tous les arrivants

12. Annulation course :

-En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Chaque concurrent sera averti par mail (si adresse mail communiquée)

En s'inscrivant, le concurrent reconnaît avoir lu et accepter toutes les clauses du règlement.